

F.B.A. CÆLIS Audit
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 1, rue du Faubourg Saint Honoré,
75008 PARIS

RCS PARIS 353 976 202

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-neuf mars,
A 12 heures,

Les associés de la société F.B.A. CÆLIS Audit (ci-après désignée « **la Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 1, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS, sur convocation du Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric SIMEON, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Marc PROST-BOUCLE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2023,
- Le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

[...]

- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Les mandats de Monsieur Marc PROST-BOUCLE, Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Joel MANCUSO, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler leurs mandats et de ne pas procéder à la désignation de nouveaux Commissaires aux Comptes en remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

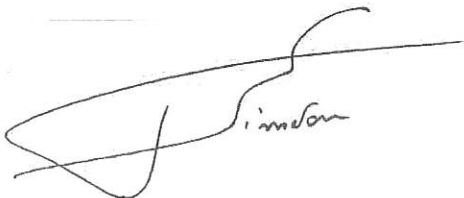
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait du procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Pour extrait certifié conforme, le 29 mars 2024

Monsieur Frédéric SIMEON

Président

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Simeon', with a large, sweeping flourish extending from the end of the name.